

Votre enfant a 3 ans en 2018 ?

Vous pouvez venir faire son inscription scolaire en mairie aux heures d'ouverture munis :

- Du carnet de santé de l'enfant
- De votre livret de famille
- D'un justificatif de domicile
- Du jugement de divorce (ou autorisation de l'autre conjoint) si besoin



**N'hésitez pas à contacter
le secrétariat au
01.60.03.43.35**

